



Réponse du Conseil d'Etat à un instrument parlementaire

Question 2022-CE-149

Délocalisation d'une unité de la police de sûreté basée à la place Notre-Dame 2

Auteur :	Bapst Bernard
Nombre de cosignataires :	0
Dépôt :	21.04.2022
Développement :	---
Transmission au Conseil d'Etat :	22.04.2022
Réponse du Conseil d'Etat :	20.08.2024

I. Question

Dans le courant de l'année 2021, pour des raisons de place, l'Etat major de la Police cantonale a validé la délocalisation d'une unité de la Police de sûreté basée à la place Notre-Dame 2. Des nouveaux locaux, propriétés de l'Etat de Fribourg devaient permettre d'accueillir cette unité ; le coût des rénovations de ces locaux a été estimé à environ 150 000 francs. Il était convenu que les locaux soient prêts à accueillir l'unité en question en début d'année 2022. Alors que les travaux avaient pourtant débuté, pour des raisons inconnues, le Service des bâtiments les a stoppés du jour au lendemain.

A ce jour, ils n'ont pas encore repris. Cela engendre un retard conséquent pour le déménagement de l'unité concernée, impliquant ainsi des difficultés à développer le projet MOMENTUM, projet découlant notamment en partie du décret fixant l'effectif des agents et agentes de la Police cantonale, voté et accepté à l'unanimité par le Grand Conseil en novembre 2021. Le déménagement évoqué permettait de réorganiser les espaces du bâtiment de la Police de sûreté en lien avec la réorganisation MOMENTUM, ainsi que l'organisation d'un commissariat de cybercriminalité. En effet, lors des débats au Grand Conseil, et en commission, tant le commandant de la Police cantonale que le conseiller d'Etat Directeur de la sécurité et de la justice ont insisté sur la nécessité de mettre en place rapidement ce commissariat. L'actualité récente et notamment les diverses attaques de cybercriminalité contre des communes montrent, en effet, qu'il y a une réelle urgence.

Questions :

1. Pour quelle raison ce projet de déménagement a été soudainement stoppé par le Service des bâtiments ?
2. Pourquoi un simple déménagement permettant de libérer de l'espace rapidement d'un bâtiment de l'Etat dans un autre bâtiment de l'Etat vide prend-il autant de temps ?
3. Est-ce que ce projet est toujours d'actualité ?
4. Est-ce que le projet MOMENTUM sera impacté et prendra du retard ? Est-ce que le bâtiment actuel de la Police de sûreté permet la mise en place et le développement du nouveau commissariat Cyber ?

5. Si non, qu'est-ce que le Conseil d'Etat a prévu pour ne pas perdre de temps pour la mise en place de ce commissariat Cyber ainsi que l'organisation d'un commissariat de cybercriminalité ?
6. Enfin, le Grand Conseil a accepté d'acquérir à un prix élevé les bâtiments Boschung, à Granges-Paccot, à l'été 2018. Selon le calendrier mentionné dans la réponse à la question écrite 2019-CE-177, le planning pourra-t-il être respecté (crédit de construction soumis au Grand Conseil en 2022) ? Si non, pourquoi et quel est le nouveau calendrier respectivement quand est-ce que la Police de sûreté pourra procéder à ce déménagement ?

II. Réponse du Conseil d'Etat

La brigade en question, faisant partie de la Police de sûreté et située au BAPOL (place Notre-Dame 2 à Fribourg), a fait l'objet d'un déménagement à la route d'Englisberg, à Granges-Paccot, dans des locaux propriété de l'Etat, permettant l'extension du commissariat Cyber au sein du BAPOL sur les surfaces ainsi libérées. Cette situation temporaire sera réglée par la construction du nouveau bâtiment de police judiciaire (NBPJ) en lieu et place du bâtiment Boschung à Granges-Paccot.

L'emménagement des bureaux de la brigade dans les locaux à la route d'Englisberg s'est organisé de la manière suivante : les études (demandes d'offres et adjudications) ont eu lieu en mars 2022, les travaux ont commencé en juillet 2022, et l'emménagement a eu lieu en octobre 2022.

1. *Pour quelle raison ce projet de déménagement a été soudainement stoppé par le Service des bâtiments ?*

Le Service des bâtiments (SBat) a suspendu les travaux initiés dans l'attente de clarifications budgétaires. Une solution a rapidement pu être mise en place ensuite pour permettre une compensation budgétaire.

2. *Pourquoi un simple déménagement permettant de libérer de l'espace rapidement d'un bâtiment de l'Etat dans un autre bâtiment de l'Etat vide prend-il autant de temps ?*

Le projet a finalement suivi son rythme initialement prévu pour un emménagement en octobre 2022.

3. *Est-ce que ce projet est toujours d'actualité ?*

Comme indiqué ci-dessus, l'emménagement a eu lieu en octobre 2022.

4. *Est-ce que le projet MOMENTUM sera impacté et prendra du retard ? Est-ce que le bâtiment actuel de la Police de sûreté permet la mise en place et le développement du nouveau commissariat Cyber ?*

En adoptant à l'unanimité le projet de décret augmentant l'effectif policier maximal de 46,5 EPT, le Grand Conseil a implicitement confirmé, en novembre 2021, la stratégie de développement MOMENTUM proposée par la Police cantonale.

Le manque de place au bâtiment actuel de la Police de sûreté (BAPOL) a limité le développement de la Police cantonale, spécialement celui de la Police de sûreté. Conscient de ces problèmes infrastructurels, l'Etat-major de la Police cantonale a souhaité délocaliser une des brigades de la sûreté pour gagner de la place et réorganiser les espaces de travail au sein du BAPOL et notamment y étendre les bureaux dédiés à la cybercriminalité.

Ainsi, les premiers contacts ont été établis avec le Service des bâtiments en juillet 2021 qui a rapidement pu proposer une solution par l'occupation de locaux vides, propriétés de l'Etat, à la route d'Englisberg, à Granges-Paccot.

Cette solution répond parfaitement aux attentes de la Police cantonale et nécessitait toutefois des travaux de mise en état (peinture, boiserie, etc.) pour un montant de 160 000 francs qui n'avait pas été mis au budget 2022 par la DSJS, mais qui ont pu être réalisés grâce à une compensation budgétaire, après discussion début 2022 et confirmé par un arrêté du Conseil d'Etat.

Le montant final des travaux est supérieur au devis initial car la Police a souhaité des équipements de sécurité complémentaires qui se sont avérés indispensables, amenant le projet à un coût total de 190 000 francs en cours de consolidation (facture finale en cours).

Cette situation n'est toutefois que temporaire : le NBPJ devant remplacer le bâtiment Boschung accueillera l'actuelle Police de sûreté et ses brigades. En attendant, la délocalisation de la brigade concernée à la route d'Englisberg, à Granges-Paccot et le réaménagement des espaces au BAPOL apportent une bouffée d'oxygène à la fois provisoire et bienvenue, notamment pour le développement du commissariat Cyber.

5. *Si non, qu'est-ce que le Conseil d'Etat a prévu pour ne pas perdre de temps pour la mise en place de ce commissariat Cyber ainsi que l'organisation d'un commissariat de cybercriminalité ?*

La mise en place du nouveau commissariat Cyber actuellement logé dans le BAPOL au centre de Fribourg devra quoi qu'il en soit être réalisée, car la criminalité digitale n'attend pas. En attendant une solution pérenne, il pourra probablement être fait appel à une certaine compréhension des collaborateurs qui devront adapter leurs habitudes (télétravail, densification des espaces, réorganisation des services, etc.)

De manière plus générale, la stratégie immobilière du portefeuille de la DSJS et donc celui de la Police en particulier est en cours d'élaboration. L'analyse des besoins et des surfaces correspondantes permettra de développer une vue d'ensemble des infrastructures nécessaires au bon fonctionnement de la Police, et de planifier les travaux de construction (neuf ou rénovation).

Cette stratégie immobilière pilotera le développement immobilier de la Police cantonale avec une plus grande cohérence, une meilleure anticipation et une totale transparence, afin de concilier les réponses aux défis criminels, les impératifs de proximité et l'inexorable transformation des espaces de travail sans oublier les défis du quotidien.

6. *Enfin, le Grand Conseil a accepté d'acquérir à un prix élevé les bâtiments Boschung, à Granges-Paccot, à l'été 2018. Selon le calendrier mentionné dans la réponse à la question écrite 2019-CE-177, le planning pourra-t-il être respecté (crédit de construction soumis au Grand Conseil en 2022) ? Si non, pourquoi et quel est le nouveau calendrier respectivement quand est-ce que la Police de sûreté pourra procéder à ce déménagement ?*

Le « bâtiment Boschung » fait l'objet du projet NBPJ, dont le cahier des charges préliminaire (fin phase SIA 21) est en voie d'achèvement ; le projet a de plus été présenté à la commission d'examen des grands projets de l'Etat qui s'est prononcée favorablement. Il est prévu que le Conseil d'Etat transmette au Grand Conseil en 2024 le projet de décret et de message en vue de l'obtention du crédit d'études permettant de lancer le concours d'architecture en 2025 et ainsi développer le projet de construction selon les étapes usuelles.